

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 80 (1935)
Heft: 1

Artikel: Conditions du service à court terme
Autor: Rouquerol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conditions du service à court terme

Les pastorales de Locarno ne trompent plus personne et le vieux « Si vis pacem, para bellum » demeure toujours la loi des peuples pacifiques qui tiennent à leur indépendance.

La préparation à la guerre s'applique à deux objets : le matériel et le personnel.

La guerre moderne a développé le matériel avec une variété déconcertante. Ses perfectionnements et la recherche de ses applications sont du domaine des constructeurs et des budgets. Ils prennent figure de travail industriel.

Tout autre est la préparation du combattant, sans lequel le matériel le plus récent n'a qu'une valeur de ferraille. Ce sera le sujet de cette étude.

Les peuples, aujourd'hui, envisagent la guerre sous un aspect national. Ils y engagent leur existence même. Toutes les forces du pays sont tendues vers la lutte et toutes ses ressources lui sont consacrées.

La soudaineté et la violence des agressions armées ne laissent pas le temps d'organiser des troupes pour y parer. Le peuple, incapable de se défendre immédiatement contre une attaque, est certain de ne pas pouvoir lui résister.

Avant d'aller plus loin, nous préviendrons une objection à cette conclusion absolue, basée sur l'exemple de l'intervention de l'armée anglaise pendant la grande guerre.

En août 1914, la Grande-Bretagne ne disposait en Europe que de sept divisions, dont une de cavalerie. Six, dont la division de cavalerie, se sont battues à Mons le 23 août. Deux ans plus tard, il y avait soixante divisions britanniques sur le front occidental ! Cet accroissement prodigieux de

l'armée est d'autant plus remarquable qu'il n'y avait qu'un infime noyau de militaires de carrière. Il a fallu tout créer : l'organisation générale de l'armée, le commandement, les états-majors, faire l'instruction des officiers aussi bien que celle de la troupe. Et cette armée infligeait de graves déconvenues aux troupes réputées les meilleures du monde !

La plus grande partie de ces résultats est à l'éloge du maréchal sir Douglas Haig.

Toutefois, et sans diminuer le génie d'adaptation des Anglais, il importe d'insister sur ce qu'ils n'ont pas été dans la nécessité de parer, pour ainsi dire du tac au tac, à quelque agression dirigée contre leur propre territoire. Si les Français, en 1914, n'avaient pas été plus préparés à la guerre que leurs alliés, ils n'auraient pas eu la possibilité¹ de prendre à temps les mesures exigées par les circonstances.

L'armée doit donc être toujours prête à entrer en campagne. Mais il ne s'agit plus d'armées de métier ayant en permanence tout leur effectif parfaitement instruit, mais d'une armée nationale dont la mobilisation doit être située dans le cadre économique et social de notre époque.

Pratiquement, toutes les nations organisent des armées aussi nombreuses que leur population le permet ; elles cherchent à concilier l'instruction et le nombre que Végèce et ses imitateurs opposent l'un à l'autre.

De nos jours, les armées engagées dans une grande guerre comprennent en très forte majorité, sinon en totalité, des militaires non professionnels ; mais ce caractère ne les dispense pas de l'obligation de posséder dès le début des hostilités une instruction militaire complète. Il n'y a aucune raison pour que celle-ci soit plus simple pour des citoyens mués en militaires pour la guerre, que pour des hommes de la carrière, puisqu'ils doivent rendre les mêmes services. Les démagogues en quête de réclame voudraient nous faire croire le contraire, contre toute évidence. Car toute

¹ Les théoriciens discutent encore l'aphorisme de Végèce, repris par von der Geltz dans « la nation armée » : « Plus valet exercitium... quam multitudo... »

diminution de l'aptitude d'une troupe au point de vue de la guerre ne peut manquer d'avoir une répercussion sur sa valeur militaire.

L'instruction militaire est à la fois morale, physique et pratique.

Les sentiments de patriotisme, l'esprit de discipline et de dévouement sont la base de toute formation militaire. Ils sont le résultat d'une éducation poursuivie pendant de longues années dans un milieu approprié. L'entraînement physique qui développe les forces, la connaissance approfondie du matériel et de son emploi, enfin la pratique des manœuvres exigent aussi beaucoup de temps pour opérer la transformation d'un citoyen en soldat de corps et d'âme.

En un mot, une armée ne s'improvise pas, c'est une œuvre de longue haleine dans laquelle il faut distinguer trois périodes pour la formation de la troupe en vue de la guerre : celle qui précède l'incorporation, le service actif et le temps pendant lequel le citoyen dans ses foyers reste soumis aux obligations militaires.

La condition qu'une armée soit constamment apte à se mobiliser utilement entraîne l'obligation de n'y admettre comme réservistes que des hommes militairement instruits, ce qui revient à dire que tout soldat libéré du service actif doit posséder une aptitude complète à son emploi et la conserver pendant tout le temps où il peut être rappelé au service.

Si l'homme de recrue a satisfait à une préparation militaire sérieuse, il arrivera au régiment avec les qualités morales réclamées par les nécessités de la guerre ; il connaîtra le maniement des armes et les mouvements en troupe. Il pourra dès le premier jour tenir sa place dans le rang. Son passage dans l'armée active lui donnera seulement un certain esprit de corps, le sentiment de la cohésion et la pratique des manœuvres avec des formations constituées. Dans ces conditions, le service actif peut être de très courte durée. Il est logique de le faire dépendre de la perfection de la préparation prémilitaire.

Si le jeune homme appelé au service actif arrive au régiment sans aucune préparation préalable, s'il ne connaît l'armée que par les moyens louches de lui échapper, si finalement il vient apprendre au régiment tout ce qu'il doit savoir avant de le quitter, une année de service ne lui suffira pas, sous peine de manquer le but de l'instruction militaire.

L'expression de service à court terme n'a pas le même sens dans un pays comme l'Italie, où l'enfant, dès l'âge de huit ans, suit une préparation progressive au service militaire, et tel autre où l'instruction prémilitaire est à peu près inexistante, où l'éducation morale est remplacée par une excitation à rebours dans les écoles publiques.

Il est évident que, si la préparation prémilitaire a très largement déblayé le programme à parcourir dans le service actif, il n'y a pas de raison d'instruction pour le prolonger outre mesure. Mais il est non moins évident que, pour obtenir le même résultat par la seule instruction donnée pendant le service actif, celui-ci doit être prolongé du temps nécessaire pour rattraper le temps perdu dans les années précédentes.

Ainsi, nous sommes prisonniers d'un dilemme : service à court terme avec préparation prémilitaire (un an au plus), ou service à long terme (deux ans au moins).

Nous employons les expressions en usage de service à terme court ou long. Il s'agit en réalité de « service en caserne ». Car on ne peut pas dire que le jeune Italien astreint pendant douze ans à une préparation militaire régulière fait du service à court terme parce qu'il ne passe effectivement qu'une année sous les drapeaux.

En dehors de la question de l'instruction, la durée du service actif intéresse la continuité du maintien des effectifs indispensables à la sécurité immédiate des frontières. Le service d'un an, précédé d'une bonne préparation prémilitaire, permet d'éviter une cassure de l'armée au moment de la libération d'une classe parce que celle qui la suit est immédiatement prête à la remplacer. Si les recrues n'ont

pas de préparation au service, elles seront inutilisables pendant trois mois environ. L'appel de la classe en deux fois à six mois d'intervalle permet d'éviter ce temps mort. Cet avantage présente le double inconvénient de désagréger en quelque sorte la cohésion nécessaire à toute formation et de surmener les cadres sans leur donner la satisfaction d'obtenir des résultats répondant à leurs efforts.

Le citoyen rentrant dans ses foyers, militairement instruit, est soumis à des périodes d'instruction qui doivent le maintenir en état de reprendre sa place dans l'armée à la mobilisation. C'est une grave erreur de compter sur ces appels pour combler les lacunes d'une instruction sabotée pendant le service actif. Une unité, grande ou petite, organisée pour être prête à une mobilisation soudaine, sera un trompe-l'œil si l'on admet que les hommes qui la composent doivent compléter leur instruction avant d'aller à la bataille. Mais il est bien entendu que les périodes de répit résultant des circonstances seront toujours utilisées pour la remise en main des troupes.

L'erreur que nous venons de signaler s'est glissée dans un rapport de commission parlementaire d'après lequel une frontière bien fortifiée assure la sécurité d'un pays pendant « une durée assez longue pour la mobilisation, l'entraînement et la cohésion de l'armée nationale ».

D'abord, nous ignorons la forme des attaques auxquelles nous sommes exposés. Il est prudent de les prévoir toutes dans la mesure possible. Ensuite, il n'est si bonne fortification qui ne présente des fissures et l'assaillant peut les découvrir à nos dépens si nous ne sommes pas à même de les boucher avant que l'ennemi en ait tiré parti. Une armée qui compte pouvoir s'absorber paisiblement pendant quelque temps dans l'instruction de la troupe après la mobilisation est certainement exposée à de pénibles mésaventures.

Nous illustrerons ces réflexions par l'exemple connu de la trouée entre Liège et la frontière hollandaise. Elle est de 15 kilomètres environ.

Le général Brialmont estimait qu'un ouvrage était

nécessaire pour défendre la trouée. Les stratèges du budget belge soutinrent contre lui que les forts de Liège, alors en construction, y suffiraient. Bref, ce projet n'eut pas de suite.

« Fasse le ciel, s'écria l'illustre ingénieur belge en parlant des adversaires de son projet, que l'avenir ne leur fasse pas verser des larmes de sang ! » Le 2 août 1914, la cavalerie allemande contournait la place de Liège en franchissant sans difficultés la Meuse à Visé près de la frontière hollandaise.

L'ouvrage réclamé par Brialmont est compris dans le programme de la défense actuelle de la Belgique. Tardive satisfaction donnée au sens prophétique de cet officier.

Nous devons donc poser comme condition absolue d'une bonne organisation militaire générale que le service post-militaire du citoyen doit être exclusivement l'application d'une instruction précédemment acquise. Il doit par conséquent être fait dans les conditions mêmes d'une entrée en guerre réelle. La première est la nécessité de convoquer pour les périodes d'instruction les réservistes à l'unité dans laquelle ils doivent être mobilisés. Quand il s'agit de grandes unités sans existence propre en temps de paix, le principe leur est applicable dans toute sa rigueur.

En France, la loi d'organisation générale de l'armée du 13 juillet 1927 a recommandé cette mesure autant que possible pour les grandes unités. Elle a été appliquée une première et seule fois en 1934 à une division dite de formation, c'est-à-dire inexistante en temps de paix. Cette expérience paraît avoir surtout fait ressortir le besoin de persévérer dans une voie qui répond à la nécessité de la cohésion de l'armée.

Au temps où les réservistes servaient seulement à étoffer des corps de troupes existants, le mode de leur convocation à une période d'instruction n'avait guère d'influence sur la valeur de leur unité. Mais du jour où des divisions entières sont constituées exclusivement avec des réservistes appartenant à une dizaine de classes, ces grandes unités

doivent être mises sur pied à titre d'exercice avec tous leurs éléments pour qu'ils puissent se connaître.

Diverses objections ont été opposées à cette conception. Il est permis de supposer qu'elles ont été surtout inspirées par la crainte de mécontenter des électeurs appelés plus tôt que d'autres à faire une période d'instruction en raison de leur affectation à une unité plutôt qu'à une autre.

Cette question ne se pose pas dans les pays où les réservistes font une période chaque année, comme en Suisse. En France, où les hommes de la première réserve ne répondent qu'à deux convocations, l'appel par unité peut avoir pour conséquence d'avancer de plusieurs années la date du service pour certains réservistes.

Le principe de la convocation annuelle de la première réserve contribue certainement pour une large part à la valeur de l'armée suisse.

Nous n'avons fait jusqu'ici aucune allusion aux cadres et aux spécialistes dont l'importance dans l'armée a grandi avec la variété et la complication des engins et machines.

La formation des cadres est encore plus indispensable que celle des soldats ; car la troupe sans cadres n'est qu'une foule, tandis qu'une troupe médiocre est rapidement transformée par de bons cadres. Napoléon a, paraît-il, donné figure à cette vérité par cette boutade : « Mieux vaut une troupe de lièvres commandée par un lion, qu'une troupe de lions commandée par un lièvre ».

Nous ne parlerons pas de l'organisation des corps d'officiers qui nous entraînerait loin de notre sujet, mais seulement des sous-officiers et des spécialistes.

Le métier de sous-officier ne s'apprend pas dans les conférences et les leçons théoriques, mais surtout par la pratique des hommes, les manœuvres et même les corvées. Pour le connaître, il faut l'avoir exercé après avoir acquis dans les écoles les connaissances nécessaires. Ce n'est pas le cas des sous-officiers nommés à ce grade au moment où ils cessent le service actif d'une année. Leur instruction dans leur nouveau grade est à faire dans la réserve où ils

seront convoqués deux fois à de courtes périodes d'exercices. Pour eux comme pour la troupe passée dans la réserve avec une instruction incomplète, il est trop tard.

La solution à cette difficulté est différente suivant que le service actif est précédé ou non d'une préparation pré-militaire sérieuse.

Dans le premier cas, le classement des sujets aptes au commandement peut être fait dès l'incorporation et leurs aptitudes déjà confirmées, notamment dans le commandement, permettent de leur faire franchir rapidement la hiérarchie des premiers grades. En outre, la préparation militaire développe le goût de l'armée dans la jeunesse et les gradés candidats au rengagement ne peuvent manquer d'être nombreux.

Tout cela n'est pas possible avec le service d'un an sans instruction prémilitaire. Les sous-officiers ne peuvent pas être formés avant leur libération et l'influence d'un milieu social sans goût pour la vie militaire les détourne du rengagement. Finalement, nous ne trouvons pas dans la réserve assez de sous-officiers réellement aptes aux fonctions de leur grade à la mobilisation. Un remède certainement efficace à cette situation consisterait dans l'organisation d'écoles de sous-officiers de réserve, où les jeunes promus à leur libération du service actif viendraient confirmer leurs aptitudes pendant quelques semaines en remplissant leurs fonctions dans une troupe attachée à l'école.

Le succès d'une mesure semblable serait subordonné à l'esprit de la population et aux avantages positifs que vaudrait aux intéressés la prolongation du service actif pendant quelques semaines.

Ainsi, l'insuffisance de la préparation de la jeunesse fait sentir ses inconvénients à la fois sur la formation des cadres et l'instruction de la troupe. Le remède est le même dans les deux cas : la prolongation du service actif jusqu'à deux années environ.

Ces observations s'appliquent également au recrutement des spécialistes. Ce personnel trouve dans la vie civile

des conditions matérielles d'existence que l'Etat ne peut pas lui assurer. Le service volontaire, même chèrement rétribué, ne peut tenter que des sujets médiocres. La plupart des emplois de spécialistes sont forcément tenus par des hommes du contingent. S'ils n'ont aucune préparation préalable, ils doivent être examinés, éprouvés au point de vue professionnel et suivre une instruction militaire élémentaire avant d'être affectés à un emploi de leur spécialité. Ils seront libérés quelques mois plus tard avec le service d'un an.

Le spécialiste italien reçoit à 18 ans une affectation de sa spécialité reconnue et vérifiée. Le jour de son incorporation, à 21 ans, il se borne à rejoindre un poste de spécialiste qu'il connaît d'avance et lorsqu'il sera libéré, son successeur le remplacera sans temps mort.

* * *

En résumé, le principe directeur de toute organisation d'armée nationale moderne est que cette armée soit prête à se battre dès qu'elle sera mobilisée, le plus tôt possible.

De cette condition primordiale découle la nécessité de régler la marche de l'instruction militaire avant et pendant le service actif, c'est-à-dire « caserné » de telle sorte que, par la suite, les hommes n'aient pas à combler les lacunes d'une instruction négligée, mais seulement à conserver leurs aptitudes.

La durée du service *caserné* dépend de l'instruction acquise pendant la préparation prémilitaire. Si celle-ci est inexistante en général, on ne peut guère espérer l'armée que nous sommes en droit de désirer, si la durée du service actif est abaissée au-dessous de deux ans.

Il n'est pas question dans ces conclusions de la nécessité d'une couverture des frontières qui peut justifier la permanence sous les drapeaux d'effectifs déterminés. L'organisation de l'armée doit certainement en tenir compte. Cette question est étrangère à notre sujet.

Général J. ROUQUEROL.